



Publiée dans la Feuille fédérale le 03.03.2026. Expiration du délai imparti pour la récolte des signatures le 3.9.2027

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu des articles 34, 136, 139 et 194 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 68s.) :

## La Constitution<sup>1</sup> est modifiée comme suit :

### Art. 93a Protection dans l'espace numérique

<sup>1</sup> La Confédération légifère sur la protection des droits fondamentaux et des processus de décision démocratiques dans l'espace numérique.

<sup>2</sup> Elle oblige les fournisseurs de plateformes de communication ou de moteurs de recherche et tout fournisseur qui génère des contenus au moyen de systèmes automatisés ou fondés sur l'intelligence artificielle :

- à protéger les êtres humains contre les violations de leurs droits fondamentaux ;
- à empêcher la diffusion de contenus présentant de la violence sexualisée et de contenus incitant à la violence ou la glorifiant ;
- à limiter les risques systémiques de manipulation des processus de décision démocratiques, induits en particulier par la désinformation ou l'amplification algorithmique ;
- à protéger la population contre la cybercriminalité.

<sup>3</sup> Les fournisseurs sont tenus d'examiner gratuitement toute indication de violation de leurs obligations au sens de l'al. 2, de prendre les mesures correctives nécessaires et de rendre compte publiquement de la question. La Confédération règle les procédures et la surveillance des fournisseurs.

<sup>1</sup> RS 101

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Quiconque se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou quiconque falsifie le résultat d'une récolte de signatures est puni, selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal, d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Remplir tous les champs !		Remplir tous les champs !			Remplir tous les champs !		
Canton		N° postal			Commune politique		
Nr.	Nom/Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance (jour/mois/année)			Adresse (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

**Le comité d'initiative, composé des auteurs de celle-ci désignés ci-après, est autorisé à retirer la présente initiative populaire par une décision prise à la majorité absolue de ses membres ayant encore le droit de vote :**

Amaudruz Céline, Avenue Krieg 44, 1208 Genève; Andrey Gerhard, Chamblieux-Parc 16, 1763 Granges-Paccot; Bendahan Samuel, Rte des Plaines-du-Loup 41, 1018 Lausanne; Bulliard-Marbach Christine, Grossried 17, 3182 Ueberstorf; de Quattro Jacqueline, Rue du Lac 140, 1815 Clarens; Fehr Düsel Nina, General-Guisan-Quai 40, 8022 Zurich; Flach Beat, Im Fahr 18, 5105 Auenstein; Fluri Guido, Schulhausstrasse 10, 6330 Cham; Fonio Giorgio, Via Emilio Bossi 33a, 6830 Chiasso; Gugger Niklaus, Feldstrasse 2, 8400 Winterthur; Marti Min Li, Förrlibuckstrasse 227, 8005 Zurich; Masshardt Nadine, Zeltweg 11, 3012 Berne; Michaud Gigon Sophie, Avenue du Grey 3, 1004 Lausanne; Ryser Franziska, Schneebergstrasse 2, 9000 Saint-Gall; Schmid Benedikt, Bahnweg 3, 8800 Thalwil; Stämpfli Fabienne, Burghaldenstrasse 8a, 3653 Oberhofen am Thunersee; von Falkenstein Patricia, Angensteinerstrasse 19, 4052 Bâle; Weber Céline, Route de la Scie 48, 1278 La Rippe

### Le comité d'initiative se charge de la vidimation (ne pas remplir, merci)

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les \_\_\_ (nombre) signataires de l'initiative populaire dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Le/La fonctionnaire compétent/e pour l'attestation (signature manuscrite et fonction officielle) :

Lieu : \_\_\_\_\_ Signature manuscrite : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Fonction officielle : \_\_\_\_\_

Sceau :
---------

Envoyez cette liste partiellement ou entièrement remplie le plus rapidement possible au comité d'initiative :

**PS Suisse, Theaterplatz 4, Case postale, 3001 Berne;**

Vous trouverez de plus amples informations et des feuilles de signatures sur : [www.initiative-internet.ch](http://www.initiative-internet.ch); [info@internet-initiative.ch](mailto:info@internet-initiative.ch)